



Courtabœuf, le 11 janvier 2011

HOMOLOGATION D'UN PROTOCOLE ENTRE LEXIBOOK ET SES PARTENAIRES BANCAIRES

Le Tribunal de Commerce d'Evry a homologué lundi 10 janvier 2011 le protocole de conciliation dont la société LEXIBOOK avait annoncé la signature avec ses partenaires bancaires dans son communiqué du 7 janvier dernier.

STRUCTURE FINANCIERE

La société souhaite profiter de ce communiqué pour apporter les précisions suivantes quant aux opérations envisagées dans ce protocole :

La Société devra avoir trouvé, au plus tard le 31 décembre 2011, un investissement industriel et/ou un partenaire financier, afin de renforcer les fonds propres ou quasi-fonds propres du Groupe pour les porter à hauteur de 6 M€ (y inclus la première augmentation de capital prévue d'ici la fin février, et les résultats du 31 mars et 30 septembre 2011).

Par fonds propres ou quasi fonds propres on entend les capitaux propres consolidés et les comptes courants certifiés par les commissaires aux comptes et/ou un emprunt obligataire quel qu'en soit sa forme.

Contact LEXIBOOK – Benoît Dufresne - 01 73 23 23 23 - benoitdufresne@lexibook.com

Eurolist compartiment C / Mnemo LEX / ISIN FR0000033599 /

Nombre de titres 1 164 269

Retrouvez l'ensemble de l'information financière sur www.lexibook.com